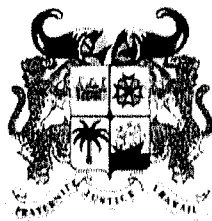


*Mission Permanente  
de la République du Bénin  
Auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of  
the Republic of Benin  
to the United Nations*

**69EME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**POINT 107: MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME**

**Intervention**

**de**

**S.E.M. Jean-Francis R. ZINSOU**

**Ambassadeur, Représentant Permanent du Bénin  
auprès des Nations Unies, New York**

**New York, 8 Octobre 2014**

## Monsieur le Président

Je voudrais joindre ma voix à celles qui m'ont précédé pour vous féliciter pour votre élection à la Présidence de cette Commission et vous faire part de la disponibilité de ma délégation à soutenir vos efforts en vue d'assurer des délibérations fructueuses à nos travaux.

Je félicite également les autres membres du Bureau.

Le Bénin s'aligne sur les discours prononcés au nom du Mouvement des Pays Non alignés et au nom du Groupe Africain, respectivement par la République Islamique d'Iran et l'Afrique du Sud, et souhaiterait faire quelques remarques complémentaires sur la question.

Ma délégation a pris connaissance du Rapport A/69/209 établi par le Secrétaire Général, en application des Résolutions 50/53 et 68/119 de l'Assemblée Générale sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. Ce rapport présente les expériences des Etats, des organes compétents des Nations Unies et des autres organisations internationales en matière de lutte contre le terrorisme. Il comporte les informations utiles pour guider nos délibérations.

Le terrorisme, sujet de préoccupation majeure au plan mondial depuis les ignobles attentats du 11 septembre 2001 contre les Etats-Unis, est devenu avec les événements douloureux auxquels assiste le monde, un sujet de grande inquiétude pour l'ensemble de la Communauté internationale.

Le Bénin se félicite de la mobilisation internationale contre ce mal et soutient les efforts que déploient l'ensemble du Système des Nations et ses organes compétents pour le combattre.

Nous saluons à cet égard le rôle moteur que jouent **l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime** et l'Equipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le CTITF dont nous apprécions les actions dans le cadre de la Stratégie mondiale des Nations Unies contre le terrorisme.

Le Bénin se félicite de la tenue le 24 septembre 2014 sous la Présidence du Président **Barack OBAMA**, en présence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres et de Vingt-quatre Chefs d'Etat et de Gouvernement de pays non membres du Conseil de Sécurité, de l'historique Réunion de Haut Niveau du Conseil de Sécurité sur la menace terroriste

Nous appuyons sans réserve la Résolution **2178 (2014)** adoptée à l'issue de cette séance qui exhorte tous les Etats à se mobiliser contre les combattants terroristes étrangers, notamment

en leur interdisant l'entrée ou le transit sur leur territoire et en bloquant l'aide financière qui leur est destinée.

Cette Résolution et la Résolution **2170 (2014)** adoptée le 15 août 2014 par le Conseil, complètent le cadre d'action fixé par les Résolutions pertinentes du Conseil, en particulier la 1267 (1999), la 1373 (2001) ainsi que les 14 instruments universels visant des aspects spécifiques des activités terroristes. Tout cet arsenal juridique mérite d'être renforcé par la Convention générale sur le terrorisme dont la finalisation bat toujours de l'aile.

### **Monsieur le Président**

Le Bénin estime que la Communauté internationale devra mettre davantage l'accent sur la promotion de la coopération régionale, la mise en place de réseaux fiables d'échange d'informations sur les activités des terroristes.

A cet égard, je voudrais indiquer que le Bénin œuvre depuis 2013, avec l'appui de l'Union Européenne, à la mise en place d'un Projet visant à créer un Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest. Le Bénin s'honore de s'associer aux efforts déployés actuellement par les Pays riverains du Lac Tchad pour contrer la poussée de l'extrémisme religieux violents dans la zone propagée par la secte BOKO HARAM dont les crimes constituent un véritable outrage à la conscience humaine. Nous appelons la Communauté internationale à renforcer sa coopération avec les pays de la sous-région pour doter les unités constituées des moyens requis pour une neutralisation rapide de cette branche d'Al Qaeda.

La lutte contre la corruption et la cessation du paiement de toute forme de rançon aux terroristes constituent, aux yeux de ma délégation, des aspects importants de la lutte à considérer.

Le renforcement des vérifications en amont et en aval de la création des Associations dites "caritatives" qui pourrait servir à contourner les mesures financières prises contre les terroristes, devra également être sérieusement envisagé.

Dans cette lutte, les Nations Unies et la Communauté internationale devront accroître leur assistance aux Etats qui ne disposent pas de moyens importants, à travers l'appui à des programmes de renforcement de capacités à divers niveaux.

A cet égard, le Bénin estime que la mise en œuvre rapide et coordonnée de tous les aspects de la Stratégie intégrée pour le Sahel permettra d'augmenter la capacité de résilience des populations aux appels des réseaux terroristes. Des efforts soutenus doivent être déployés

pour lutter efficacement contre la pauvreté, le chômage des jeunes, l'exclusion et les vulnérabilités de tout genre qui favorisent la radicalisation des jeunes et facilite leur recrutement et leur endoctrinement pour les basses besognes. La Paix et la sécurité internationales sont aujourd'hui, plus que jamais, liées au développement durable et à la prospérité partagée. Nous devons donc les poursuivre de manière coordonnée avec cohérence pour assurer des perspectives radieuses sous tous les cieux et à tous nos congénères.

**Je vous remercie**